

**WCC-2012-Rec-028-FR**

**Conserver la voie de migration Asie de l'Est – Australasie et ses oiseaux d'eau menacés, notamment dans la région de la mer Jaune**

CONSIDÉRANT que la voie de migration Asie de l'Est – Australasie accueille plus d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et une plus grande proportion d'espèces menacées à l'échelle mondiale que n'importe quelle autre voie de migration au monde, et notamment dans la région de la mer Jaune qui est d'une importance vitale ;

INQUIET de constater que 24 espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dépendantes des zones humides intertidales soient classées comme Menacées ou Quasi menacées sur la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées*, notamment le bécasseau spatule (*Eurynorhynchus pygmeus*), En danger critique d'extinction ; la grue du Japon (*Grus japonensis*) et la petite spatule (*Platalea minor*), En danger ; l'oie cygnoïde (*Anser cygnoides*), la grue à cou blanc (*Grus vipio*), la grue moine (*Grus monaca*), et le goéland de Sanders (*Larus saundersi*) ;

PRÉOCCUPÉ par la détérioration rapide de la situation de neuf espèces supplémentaires, actuellement étudiées et qui seraient Menacées ou Quasi menacées, probablement liée à la rapidité sans précédent du taux de conversion des zones humides intertidales sur la voie de migration Asie de l'Est – Australasie (un taux supérieur à celui de la perte de forêts tropicales), d'où l'urgence de mettre en place des activités de recherche et de coopération pour la restauration et la gestion de ces habitats ;

NOTANT en particulier le taux élevé de perte de zones humides intertidales autour de la mer Jaune (jusqu'à 50% au cours de ces 30 dernières années), et remarquant qu'il persiste dans les principales zones sur toute la voie de migration ;

NOTANT PAR AILLEURS que moins de 5% des zones intertidales de la plupart des pays situés sur la voie de migration Asie de l'Est – Australasie sont des Sites Ramsar ou des aires protégées ;

APPRÉCIANT les efforts en cours d'organisations internationales non gouvernementales comme BirdLife International, la Fondation internationale pour les grues, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Wetlands International pour conserver ces oiseaux en danger et leurs habitats dans la région ;

RAPPELANT les engagements antérieurs relatifs à la conservation des zones humides intertidales pris par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar dans les Résolutions VII.21 et VIII.4 et l'Objectif 2 d'Aichi du Plan stratégique 2009-2015 ;

NOTANT l'engagement de la République de Corée lors de la 10<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, en 2008 (Résolution X.22, paragraphe 22) qui affirmait que « les vasières intertidales devraient être protégées et que désormais aucun projet d'assainissement à grande échelle ne sera plus approuvé en République de Corée » ;

RECONNAISSANT que les activités du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est – Australasie, une initiative régionale approuvée dans le cadre de la Convention de Ramsar, offrent un cadre international pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats ;

CONSCIENT que le déclin de la diversité biologique le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie est une indication évidente de la disparition d'écosystèmes intertidaux productifs, laissant présager des catastrophes écologiques potentielles futures, notamment des conséquences irréversibles sur les ressources halieutiques, qui pourraient avoir des

effets catastrophiques sur la santé et les moyens de subsistance des populations humaines, et freiner les investissements ;

RAPPELANT que tous les pays situés le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie sont des Parties à la Convention sur la diversité biologique et ont adopté le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, dont les Objectifs 5, 12 et 14 sont particulièrement pertinents ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par le fait qu'il sera extrêmement difficile d'atteindre les Objectifs d'Aichi tant qu'aucune action urgente ne sera prise pour lutter contre la perte des zones humides intertidales ; et

NOTANT les résultats du rapport indépendant « Analyse de situation de l'UICN sur les habitats intertidaux d'Asie de l'Est et du Sud-Est, et notamment de la mer Jaune (y compris de la mer de Bohai) » publié en août 2012 par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie, rapport qui a servi de contexte à la présente Résolution ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. DEMANDE à la Directrice générale, aux Commissions et aux Membres de l'UICN de réaliser une étude en profondeur qui :
  - a. compare les avantages des services écosystémiques offerts par les zones humides intertidales, notamment les étendues à marée et leurs habitats, en Asie de l'Est et plus particulièrement en mer Jaune, par rapport aux avantages issus de la mise en valeur (drainage) ou de la conversion de ces habitats ;
  - b. comprenne des études de cas axées sur les oiseaux en danger et leurs habitats ainsi qu'une cartographie des habitats, pouvant être utilisées comme outil et base de connaissances afin de pouvoir sélectionner, conserver et restaurer les principaux sites pour la conservation des oiseaux en danger ;
  - c. fournisse une liste des principaux sites pour les oiseaux d'eau migrateurs et un réseau d'experts pour partager l'expérience en matière de conservation et de restauration des rizières, estuaires et zones humides intertidales, en tant qu'habitats essentiels pour les oiseaux en danger dans la région ; et
  - d. évalue l'état des oiseaux en danger et de leurs habitats, et propose les sites prioritaires à conserver et à restaurer de toute urgence.
2. ENCOURAGE les gouvernements des pays situés le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie à reconnaître l'importance internationale de leurs zones humides intertidales pour la diversité biologique et les services écosystémiques, en mettant un terme à toute future approbation de projets de mise en valeur de vasières intertidales (drainage) sur les sites prioritaires pour la diversité biologique, quels que soient leur statut de protection, jusqu'à ce que l'évaluation complète de l'économie des services écologiques et l'identification des besoins de la diversité biologique soient terminées.
3. ENCOURAGE PAR AILLEURS les gouvernements des pays situés le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie, soulignant l'importance de la coopération entre nations, à gérer efficacement et à mettre en place des plans d'action nationaux et internationaux d'ici à 2014 afin de garantir le futur de cette ressource fondamentale, en se concentrant sur :

- a. l'obtention d'un accord déterminant les principaux sites pour les oiseaux en danger qu'il faut conserver et restaurer de toute urgence, afin de parvenir à conserver, d'ici à 2020, au moins 10% de la zone intertidale dans des aires protégées durablement gérées ;
  - b. le renforcement de la Convention de Ramsar (et notamment sa ratification par la République démocratique populaire de Corée) afin de souligner l'importance des principaux sites et d'améliorer leur financement et la capacité de les gérer ;
  - c. le renforcement de la législation et de la gestion des aires protégées, et notamment l'amélioration de la flexibilité quant à l'intégration et au contrôle des activités humaines, afin de garantir la réalisation des objectifs en matière de conservation ;
  - d. des efforts de planification améliorée de la zone côtière assurant la stabilité de la diversité biologique pour la zone intertidale, en adoptant les principes du développement durable et notamment en tenant entièrement compte des services écologiques et de la diversité biologique dépendant des étendues intertidales et des habitats associés dans la planification intégrée, laquelle inclut des processus appropriés d'évaluation environnementale stratégique et d'évaluation d'impact sur l'environnement, particulièrement la sélection appropriée de sites tenant compte de solutions de substitution, l'aménagement pour réduire les impacts, les compensations pour les dommages résiduels et le suivi afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et de déclencher une gestion adaptative ;
  - e. la restauration de zones humides intertidales endiguées importantes au niveau international en augmentant le passage naturel d'eau dans ces sites ;
  - f. le renforcement de la sensibilisation, de la transparence et de la participation du public au vu de l'importance, des valeurs et des avantages fournis par les zones soumises à la marée et leurs habitats ;
  - g. l'amélioration de la compréhension des besoins de conservation des oiseaux, par un suivi accru de leurs populations et des programmes de recherche sur le comportement des oiseaux migrateurs et leurs besoins écologiques ; et
  - h. le recours au Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est – Australasie, une Initiative régionale Ramsar, comme mécanisme de mise en œuvre d'une stratégie claire afin d'orienter les investissements, les programmes et les activités pour renforcer la protection des habitats et des espèces le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie.
4. DEMANDE EN OUTRE à la Directrice générale et aux Commissions de l'UICN (dans la limite des ressources disponibles) :
- a. d'offrir une aide aux gouvernements des pays situés le long de la voie de migration Asie de l'Est – Australasie, et notamment des pays limitrophes de la mer Jaune, afin de trouver des moyens durables de gérer les zones humides intertidales qui répondent aux besoins du développement économique et de la conservation de la diversité biologique, et d'offrir un soutien aux plans d'action nationaux et internationaux proposés ou existants, s'il y a lieu ;
  - b. d'offrir une aide aux Membres de l'UICN en leur proposant un soutien technique, et en participant à leurs activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de gestion ; et

- c. de faire rapport sur les progrès accomplis à la prochaine session du Congrès mondial de la nature.